

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 18 JANVIER 2016 À 20h15

PROCES-VERBAL N° 330

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU (présidente), Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « communication » du 19 novembre 2015
5. Rapport de la commission « sociale -culture – événements » du 23 novembre 2015
6. Rapport de la commission ad hoc « accueil » du 30 novembre 2015
7. Délibérations :
 - a) Nomination des membres du Conseil de fondation de la « fondation intercommunale de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil de personnes âgées »
8. Naturalisations
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

Mme Ramu ouvre la séance en saluant l'assemblée.

1) Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2015

Mme Ramu donne lecture des pages 1912 à 1927.

Page 1915

Mme Rivoire fait remarquer que la date citée dans la première intervention de Mme Zoller est erronée. Elle doit être corrigée ainsi : « cela veut dire que le jardin d'enfants n'ouvrira pas le 11 janvier **2016** ».

Page 1923

Mme Bovy indique que l'intitulé du point f) doit être « approbation **du statut** du personnel » et non « approbation des statuts du personnel ». Plus loin, il faut également corriger l'intervention de M. Duchêne : « Quoiqu'il en soit, le directeur de la surveillance des communes a dit **qu'il ne tenait** pas compte de ce qui vient avant la délibération elle-même ».

Le procès-verbal n° 329 du 10 novembre 2015 est accepté à l'unanimité.

2) Communication du bureau du Conseil municipal

- **Mme Ramu** dispose d'une copie du projet de loi n° 11713 modifiant la LAC afin de créer des conseillers municipaux suppléants. Elle la tient à disposition des conseillers qui souhaiteraient le consulter.

M. Duchêne signale qu'il existe au Grand Conseil des députés suppléants. Les auteurs (MCG) du projet de loi proposent qu'une même possibilité existe pour les Conseils municipaux.

M. Duchêne signale que l'ACG s'est prononcé en défaveur de ce projet de loi. Comme il est déjà difficile de trouver des conseillers municipaux, notamment pour les petites communes, la tâche sera encore plus difficile s'il faut également trouver des conseillers municipaux suppléants. On peut aussi se demander à quoi vont servir ces conseillers municipaux suppléants.

M. Duchêne indique que le Conseil municipal de Dardagny ainsi que ceux des autres communes genevoises doivent maintenant se prononcer sur cette possibilité. Leurs décisions seront ensuite transmises au président de la commission en charge de ce projet de loi au Grand Conseil.

Mme Dugerdil estime que ce projet de loi a également un aspect financier. Il faudra en effet payer ces conseillers municipaux suppléants.

Mme Bovy se demande quel serait le rôle de ces conseillers municipaux suppléants par rapport aux viennent-ensuite.

Mme Zoller explique que leur rôle ne serait pas de remplacer un conseiller municipal démissionnaire. Ils seraient élus en même temps que les conseillers municipaux « ordinaires », mais pourraient intervenir en tant que suppléants durant toute la durée de la législature.

Mme Jaquier souhaite savoir si le projet de loi prévoit également que les conseillers municipaux suppléants représentent les mêmes couleurs politiques que les conseillers municipaux titulaires. Si tel est le cas, cela aurait encore moins de sens dans une commune comme Dardagny.

M. Duchêne confirme la remarque de Mme Jaquier.

Mme Zoller pense que cette proposition est certainement liée aux conseillers municipaux qui aimeraient que leur absence n'ait pas d'impact sur le nombre de voix, notamment lorsqu'ils ont des doubles ou des triples mandats.

Mme Ramu lit le courrier avant de passer au vote.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un préavis défavorable au PL n° 11713.

- **Mme Ramu** remercie M. Carrara pour l'organisation de la belle manifestation du samedi 16 janvier (raclette pour les aînés) ainsi que tout le Conseil municipal pour sa présence.
- **Mme Ramu** rappelle que les « samedis à la neige » débutent ce samedi 23 janvier 2016.

Mme Hutin demande s'il y a déjà beaucoup d'inscriptions.

Mme Ramu indique qu'il y a assez de personnes pour accompagner, mais les inscriptions des participants ne sont pas encore nombreuses. Cela étant, les gens viennent souvent au dernier moment et ils peuvent s'inscrire jusqu'au mercredi précédant la sortie.

3) Communication et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** adresse tous ses vœux pour 2016 aux conseillers municipaux et à leur famille. Il remercie également tous ceux qui ont participé à l'organisation de la raclette des aînés. C'était une très belle manifestation avec de nombreux participants, notamment beaucoup de gens de La Plaine. **M. Duchêne** pense qu'il faudra certainement choisir à nouveau le thème de la raclette vu le succès. Par ailleurs, le chœur d'hommes de Cartigny est partant pour revenir. Il faut dire qu'ils ont bien animé la séance et que leurs chansons étaient bien dans l'air du temps pour les aînés de la commune.
- **M. Duchêne** remercie les organisateurs de la balade sur la biodiversité du dimanche 17 janvier. Il n'a malheureusement pas pu participer à celle-ci, mais il se réjouit des prochaines sorties. **M. Duchêne** a d'ailleurs proposé d'organiser un pique-nique, mais cette proposition sera encore discutée en commission. **M. Duchêne** remercie également M. Bertrand Von Arx, directeur de la biodiversité, qui a consacré son dimanche matin pour cette balade.
- **M. Duchêne** rappelle que les commissions demandant la diffusion d'un tous-ménages doivent en aviser le maire. Ensuite, une fois qu'il a reçu l'information par e-mail, il en fait part à la séance de Mairie et ce point est inscrit dans le procès-verbal. Cela permet ensuite au secrétariat de la Mairie de s'en occuper. Il faut également savoir qu'il faut six jours ouvrables au minimum pour qu'un tous-ménages soit distribué.
- Sous réserve des fonds disponibles, la route cantonale entre le virage des tilleuls et la douane de Dardagny devrait bénéficier d'un nouveau revêtement phonoabsorbant en automne 2016 (après les vendanges).
- La DGT a donné son autorisation pour le marquage du chemin de la Côte (cf. séance précédente du Conseil municipal). Il sera mis en place au printemps.
- La réalisation de la route de La Plaine se poursuit après avoir été interrompue pendant les vacances. Le financement cantonal a été confirmé par le Grand Conseil, ce qui est une bonne chose.
- Concernant la parcelle n° 614 et la question de M. Monnard à propos du chemin d'accès, il faut savoir que la famille Beck a effectivement un droit de servitude de passage avec véhicule sur cette parcelle.
- Les premiers habitants devraient aménager au mois de mai dans les nouveaux immeubles de quartier du plan du Rhône et au mois de novembre pour l'EMS (ce sont les résidents du Nant d'Avril qui seront d'abord transférés).
- L'IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) devrait être prêt au printemps 2017.
- L'ouverture de la crèche est prévue au 1^{er} septembre 2017. Une directrice a été engagée. Elle fonctionnera également comme responsable du jardin d'enfants actuel à partir du 29 février 2016. **M. Duchêne** remercie grandement Mme Zoller pour son engagement et les heures passées à chercher des éducatrices diplômées, en plein mois de décembre, pour s'occuper du jardin d'enfants jusqu'à l'arrivée de la nouvelle directrice. Grâce à ces efforts, la SASAJ a donné son accord et il a été possible d'ouvrir le jardin d'enfants.
- La fin des travaux d'enherbement de la route de la Corniche se fera au printemps. Par contre, les ancrages sont fixés.

- Une étude a été demandée au bureau Tanari et au bureau Citec concernant le trafic et le stationnement dans l'ensemble de la commune. Les premiers résultats devraient arriver au printemps.

Mme Rivoire aimerait des précisions sur l'inventaire des places de parking qui est prévu.

M. Duchêne explique qu'une étude globale sera faite sur toute la commune, notamment pour compter le nombre de voitures qui passent.

- L'hoirie Terrier a signifié son congé aux exploitants actuels de l'auberge. **M. Duchêne** précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles à ce sujet étant donné que les exploitants sont en vacances, mais cela ne concerne pas tellement la commune à ce stade.
- **M. Duchêne** a envoyé un dossier aux conseillers municipaux concernant le remplacement du camion des pompiers. C'est un outil très important pour eux, mais le camion actuel a environ quarante ans et il ne passera pas la prochaine visite. Le groupement a donc demandé à l'état-major de s'en occuper et celui-ci a choisi la meilleure parmi trois offres. C'est le garage de Russin qui a été retenu, celui-ci étant notamment sur place en cas de problème. Le coût est de Fr. 140'000.- pour un camion léger, une citerne, une remorque éclairage, les tuyaux et tout ce qui va avec. **M. Duchêne** annonce qu'une délibération de Fr. 70'000.- (un investissement sur dix ans avec le remboursement de Fr 7'000.- par année) sera soumise au Conseil municipal au mois de février (les frais étant partagés avec Russin) et c'est le groupement qui gèrera ensuite cela dans son budget. **M. Duchêne** pense que c'est un investissement important pour la sécurité des deux communes.

M. Duchêne signale qu'il est très difficile de se faufiler dans les petites rues avec le camion actuel, notamment le chemin de la côte, vu sa largeur.

M. Pedrosa ajoute que les jeunes n'arrivent pas à conduire le camion actuel. C'est un poids lourd bridé à 45 km/h pour que tout le monde puisse le conduire, mais le fait qu'il soit équipé d'un double embrayage limite le nombre de personnes pouvant le conduire.

M. Monnard souhaite savoir ce que va devenir l'ancien camion.

M. Duchêne répond que le camion peut être donné à qui le veut. Cela étant, il faut se rendre compte qu'il a fait son temps.

- Une partie du budget des routes sera utilisée pour une opération de remplacement, sur trois ans, des luminaires sur le domaine communal. Les anciennes ampoules à vapeur de mercure (qui ne sont plus fabriquées et que les SIG n'ont bientôt plus en stock) seront remplacées par des leds (environ Fr. 1'400.- à Fr. 2'000.- par lampe, y compris l'adaptation du système). Il faut savoir que les ampoules de 125 watts et 250 watts équipant le village seront remplacées par des lampes led de, respectivement, 35 watts et 49 watts, bien plus économiques et écologiques.

M. Pottu demande si cela nécessitera également une modification du mât.

M. Duchêne répond qu'il a été question de la nécessité de changer le culot de l'ampoule, mais pas d'un changement au niveau du mât. **M. Duchêne** ajoute que le coût sera d'environ Fr. 100'000.- pour la commune.

M. Vasey demande des précisions sur les éclairages concernés.

M. Duchêne répond qu'il s'agit de tout ce qui est sur le domaine communal.

M. Vasey souhaite savoir si cela nécessitera des autorisations.

M. Duchêne fait savoir que les SIG feront le nécessaire.

M. Vasey s'interroge également sur la couleur de la lumière. Il se demande si l'État a aussi des vues sur ces changements, par exemple pour toutes les lanternes qui sont sur le domaine cantonal.

M. Duchêne sait que des changements ont déjà été effectués sur le domaine cantonal.

Mme Dugerdil se demande s'il ne serait pas possible de leur suggérer d'intervenir sur les lampes en même temps que la pose du revêtement phonoabsorbant.

Mme Zoller fait remarquer que ce ne sont pas les mêmes services qui interviennent. Par ailleurs, il n'y a pas d'interaction entre ces deux types de travaux.

Mme Dugerdil précise que sa remarque visait à encourager le processus sur les routes cantonales du moment où le changement est effectué sur le domaine communal.

M. Duchêne indique que cela dépend si ces travaux étaient prévus dans le budget cantonal (le budget 2016 n'ayant pour l'heure même pas été adopté).

Mme Zoller estime qu'il est possible de demander au service concerné quelle est leur démarche à ce niveau.

- La direction des routes est entrée en matière concernant la proposition qui a été faite pour le carrefour devant le restaurant de la Poste. Le projet est maintenant dans les mains de la DGT.
- Le radar a été commandé et doit arriver prochainement. Il pourra être installé dans cinq ou six endroits de la commune grâce à un système de clips. **M. Duchêne** précise qu'il indique la vitesse, mais qu'il permet aussi d'avoir des statistiques pour les véhicules roulant dans les deux sens.

Mme Rivoire comprend que des emplacements précis devront être définis, mais elle se demande s'il sera possible d'improviser d'autres emplacements.

M. Duchêne indique que ce système n'est pas prévu pour être déplacé constamment. Le radar peut être utilisé avec un trépied, mais cela augmente le risque de le voir disparaître.

- Des études géothermiques effectuées dans tout le canton vont également avoir lieu à Dardagny. Il ne faut donc pas s'étonner en voyant des camions qui se mettraient à frapper le sol. Cela étant, il ne devrait pas y avoir beaucoup d'inconvénients pour les propriétaires concernés.
- *Les Infos ACG* présentant les objets traités par le comité de l'ACG est à nouveau diffusé, une fois par mois, sur le site Internet de l'ACG.
- **M. Carrara** remercie également tout le monde pour le repas des aînés. Tous les participants étaient très contents. Il remercie également ceux qui ont apporté leur aide pour la distribution des cadeaux aux aînés.
- **M. Carrara** est un des derniers à conduire le camion des pompiers. Il peut ainsi dire que, lors d'une sortie, l'année dernière, le camion n'avait plus de freins après 200 mètres. Il est donc vraiment temps de changer ce camion.
- **Mme Zoller** adresse ses remerciements aux personnes ayant participé à la mise en place des décorations de Noël ainsi qu'à la fête de l'Escalade.
- La ballade sur la biodiversité, à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes, dont une quinzaine d'enfants, était très sympathique.

- **Mme Zoller** cite un mot de remerciement d'une famille de La Plaine transmis via le site Internet de la commune (cela démontre d'ailleurs que les gens l'utilisent) à propos des décorations et de l'arbre de Noël. **Mme Zoller** leur a répondu en leur proposant de participer à la décoration de l'arbre de Noël l'année prochaine et les a remerciés d'utiliser le site Internet.
- **Mme Zoller** explique que la soirée citoyenne est une soirée à laquelle les jeunes de 18 ans sont invités par la Mairie pour une présentation civique et, ensuite, manger une pizza. Ces mêmes jeunes sont également invités par la Ville de Genève à une soirée citoyenne au Théâtre du Léman. **Mme Zoller** signale la volonté de changer un peu le concept cette année. En effet, si les jeunes répondent plutôt présents pour la soirée pizza, c'est moins le cas pour la soirée citoyenne. Il a donc été proposé aux jeunes de venir le 23 février 2016 vers 18h00 pour une petite agape au carnotzet avec un discours du maire sur la citoyenneté. Il leur sera également proposé de participer au Conseil municipal, ce qui impliquera peut-être de modifier quelque peu la structure de cette séance. Quant à la soirée citoyenne elle-même, elle aura lieu le 1^{er} mars 2016. Le repas sera organisé juste avant le spectacle, de manière à pouvoir ensuite être à 20h00 au Théâtre du Léman.

Mme Zoller demande quels conseillers municipaux aimeraient se joindre à cette soirée.

Mme Zoller note que Mmes Dugerdil, Leuppi-Collet et Rivoire sont prêtes à participer.

Mme Dugerdil se demande en quoi consistera le caractère spécial de cette séance du Conseil municipal.

Mme Zoller répond qu'il n'y aura pas d'horaire particulier pour cette séance. En revanche, l'ordre du jour pourrait être légèrement modifié pour tenir compte de l'éventuelle présence de ces jeunes.

- Concernant le jardin d'enfants Zébulon, la directrice, Madame Natacha Berger a été engagée au lundi 29 février 2016. **Mme Zoller** souhaite remercier Mme Rachel Morel et Mme Ramu qui ont respectivement trouvé deux et une remplaçantes. Celles-ci se partagent la semaine et elles sont déjà disponibles dans les cas où Mme Berger aurait besoin d'être remplacée. Quant à **Mme Zoller**, elle a surtout bataillé sur les contrats et au niveau de la communication avec les parents et le SASAJ.

Suite à la présence d'une coquille dans les statuts de la crèche, le Conseil municipal de Russin n'a pu les approuver que lors de sa séance du mois de décembre. Maintenant, il faut encore attendre l'approbation du procès-verbal de cette séance pour que les statuts soient acceptés et pour que le groupement puisse être constitué. Cela dit, le président du groupement sera l'adjoint en charge de la petite enfance de Dardagny (Mme Zoller) et le vice-président sera l'adjoint en charge de la petite enfance de Russin (Mme Suzanne Serafini). Le groupement comportera également deux conseillers municipaux et deux personnes extérieures au Conseil municipal par commune. **Mme Zoller** pense que l'une des deux places revient à la présidente de la commission en charge de la petite enfance. Elle indique que les conseillers municipaux souhaitant participer au groupement ont encore un peu de temps avant de répondre. **Mme Zoller** fait remarquer que cela devrait impliquer pas mal de travail (au moins une séance par mois) durant la première année d'après l'expérience des autres groupements. Une fois que tout sera sur les rails, il devrait y avoir peut-être une séance par trimestre, mais ce sont des aspects qui sont encore un peu flous.

Mme Zoller signale qu'il faudra également désigner deux habitants de la commune n'étant pas membres du Conseil municipal. Une fois les candidatures déposées, une proposition sera faite au groupement et le choix final devra être validé par les deux Conseils municipaux. Il faut savoir que Mme Isabelle Guyot s'est déclarée intéressée et que **Mme Zoller** est favorable à ce choix puisque Mme Guyot a initié le projet de la crèche et qu'elle a beaucoup travaillé sur ces questions lors de la législature précédente.

M. Duchêne précise que, si les conseillers municipaux pensent à un candidat pour les membres externes au Conseil municipal, il faut quand même quelqu'un ayant des activités en lien avec la jeunesse et les écoles ou des notions de gestion et de finances.

- La question s'était posée de décaler les tournées du Noctambus afin que le dernier bus partant depuis la ville en direction de Vernier puisse aller jusqu'à La Plaine. Il s'avère que ce n'est pas possible parce que l'organisation de la ligne du Noctambus est aussi financée par les clubs de nuit et que le circuit est notamment organisé en fonction de ceux-ci. Aujourd'hui, le premier tour part de la Place du Cirque à 1h30 et arrive à La Plaine à 3h00. Mobilidée, qui gère l'organisation des tournées, a proposé que le deuxième tour, qui s'arrête aujourd'hui à Vernier et qui part à 3h45 de la Place du Cirque, soit prolongé jusqu'à La Plaine où il arriverait à 5h25. La difficulté est que le coût pour le transport de Vernier Village à La Plaine serait de Fr. 45'000,- par année. **Mme Zoller** indique que cette proposition sera soumise à l'intermairies, mais la décision risque d'être négative.

Mme Zoller précise que c'est un pot commun des communes qui paie le Noctambus. Par contre, le prolongement du deuxième tour jusqu'à La Plaine serait entièrement facturé à la commune de Dardagny.

- **Mme Zoller** rappelle que les samedis à la neige auront lieu le 23 janvier 2016, le 30 janvier 2016, le 6 février 2016 et le 27 février 2016.
- La course cycliste IAM Challenge aura lieu le 24 avril 2016. Ce sont certainement l'APE et le local des jeunes qui s'occuperont des aspects tels que la buvette.
- La fête des écoles se déroulera le 2 juillet 2016 à Dardagny.
- **M. Duchêne** signale que, depuis le premier janvier 2016, ce sont les communes qui donnent les autorisations pour les manifestations (jusqu'à 1'500 personnes). Les organisateurs doivent ainsi contacter la Mairie 30 jours avant la manifestation. La Mairie est en train de préparer un règlement pour les émoluments qui seront basés sur ceux de la Ville de Genève. Concernant les caves ouvertes, **M. Duchêne** ne sait pas si la demande pour une telle manifestation est traitée par la commune ou par le canton étant donné qu'il y a plus de 1'500 participants.
- **Mme Hutin** signale que, lors de la tournée auprès des aînés, une personne d'Essertines s'est montrée très préoccupée par le Télébus.

M. Duchêne répond que rien n'est fait pour l'instant. Le contrat de prestations de l'État n'est pas encore en route, mais une réunion à ce sujet est prévue avec les TPG à l'automne. Cela étant, le Télébus est maintenu pour l'instant, même si des chauffeurs ont dit par erreur qu'il n'y aurait plus de bus. **M. Duchêne** assure que, pour l'heure, rien n'est décidé. Un système différent pourrait être mis en place, mais il y aura toujours un transport.

- **Mme Bovy** précise que le délai pour faire passer une communication ou écrire un article dans le journal de fin mars est fixé au 18 février 2016.

4) Rapport de la commission « communication » du 19 novembre 2015

Le rapport de la commission « communication » du 19 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

5) Rapport de la commission « sociale – culture – événements » du 23 novembre 2015

Mme Dugerdil répond volontiers aux questions, mais il reste encore du flou sur ce marché du Terroir. Une réunion de la commission avec les sociétés est agendée mercredi à 18h30.

M. Guerreiro demande s'il a été envisagé d'avoir recours à du sponsoring.

Mme Dugerdil souligne qu'une discussion importante aura lieu dans quarante-huit heures et que le concept peut encore fait l'objet de modifications.

Le rapport de la commission « sociale – culture – événements » du 20 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

6) Rapport de la commission ad hoc « accueil » du 30 novembre 2015

Mme Hutin signale qu'un tous-ménages a été distribué. Il y a eu des retours positifs auprès de la Mairie. Une personne a proposé un logement avec cuisine et salle de bain collectives, mais l'Hospice général n'entre pas en discussion pour ce genre de possibilité. Néanmoins, on continue d'explorer les possibilités. Une lettre a été envoyée à Firmenich, mais aucun rendez-vous n'a été fixé pour l'heure. Les CFF ont répondu négativement. Quant aux paroisses, elles n'ont pas donné de réponse. Enfin, les douanes doivent encore répondre.

Mme Rivoire souhaite savoir si ce démarchage auprès des CFF ou de Firmenich vise à prendre rendez-vous pour discuter ou s'il formule déjà une demande de logement. Elle se demande également quelles sont les garanties présentées à ces gens. Ils peuvent en effet avoir des réticences en craignant de ne pas pouvoir déloger ces personnes à moyen terme.

Mme Hutin indique que c'est une lettre plutôt globale demandant un entretien pour pouvoir en parler de vive voix.

M. Duchêne fait savoir que la Mairie a rencontré Firmenich en décembre et qu'elle a profité pour leur parler de cela.

Le rapport de la commission ad hoc « accueil » du 30 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

7) Délibérations

a) Nomination des membres du Conseil de fondation de la « fondation intercommunale de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil de personnes âgées »

Mme Bovy demande à quelle législature fait référence la délibération.

M. Duchêne répond que cela ne correspond pas à la législature politique.

Mme Zoller indique que c'est une législature qui commence au début de l'année civile suivant le début de la législature politique. Il y a donc une période de sept mois entre le 1^{er} juin et le 31 décembre où le nouveau comité n'est pas encore élu. Cela a d'ailleurs conduit à ce que Mme Guyot soit toujours représentante de la Commune alors qu'elle n'est plus adjointe à Dardagny.

M. Guerreiro est interpellé par le fait que, s'il y a bien des personnes venant de Satigny, de Dardagny et de La Plaine dans le conseil de fondation, le responsable viendrait par contre de Chamby.

M. Duchêne fait savoir que le président, M. Guignard, a habité pendant des années ici. Il est actuellement à la retraite et va occuper cette fonction encore pendant deux ans seulement. Il faut savoir qu'il a été le directeur du cercle des agriculteurs et que, au moment de sa retraite, il a déménagé, mais il reste président du conseil de fondation.

Mme Rivoire comprend que les noms figurant dans la délibération ont été proposés par les exécutifs des trois communes.

M. Duchêne précise que les gens devaient s'inscrire auprès du président et les communes ont également regardé de leur côté pour présenter une ou deux personnes. Cela a ainsi conduit la commune de Dardagny à donner suite à la demande de Mme Isabelle Guyot. **M. Duchêne** était favorable à cette proposition étant donné qu'elle travaille dans la branche.

Mme Rivoire demande si c'est un choix qu'il n'y ait personne de Russin.

M. Duchêne a l'impression qu'il n'y a jamais eu quelqu'un d'autre venant de Russin à part l'adjoint au maire.

Délibération

Vu les art. 9 et 10 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

sur proposition de la Mairie ;

le Conseil municipal

A C C E P T E

A l'unanimité, soit par 14 oui

- 1) De nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, soit pour la période de la législature :

Monsieur Vincent Barthassat	Rte Mandement 127	1242 Satigny
Madame Claire Bellevaux	Rte de Malval 22	1283 Dardagny
Madame Françoise Chuat Vuissoz	Rte Mandement 443	1283 Dardagny
Monsieur Pierre Guignard	Rte Narcisses 1	1832 Chamby
Monsieur Stefan Keller	Rue des Etourneaux 14	1242 Satigny
Madame Catherine Marcuard	Rte Aire-la-Ville 234	1242 Satigny
Madame Claire-Lise Montfort	Ch. Grandes-Vignes 50	1242 Satigny
Monsieur Yves-Jean Dumeril	Rte Bourdigny	1242 Satigny
Madame Isabelle Guyot	Rte de la Plaine 97	1283 La Plaine
Monsieur André Tinguely	Ch. Merdisel 21	1242 Satigny

- 2) De désigner M. Pierre Guignard comme président dudit Conseil

L'exécutif de Dardagny nomme M. Stéphane Carrara, adjoint, en qualité de membre représentant de la commune de Dardagny au sein dudit Conseil.

8) Naturalisations

Séance à huis clos

9) Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Zoller** indique que le CMNET est en train d'être alimenté. Tout ce qui concerne la présente législature devrait être disponible pour le Conseil municipal de février 2016.
- **Mme Ramu** demande des informations sur le rapport de Gastroconsult.

M. Carrara répond que la Mairie a reçu le rapport, mais que celui-ci va rester confidentiel tant que l'affaire suit son cours.

- **M. Vasey** signale que la commission bâtiment s'est réunie le 2 novembre 2015. L'objectif était d'évaluer l'état des bâtiments et leur usage en vue de donner des lignes directrices pour le futur aménagement de la parcelle 614. Un procès-verbal intermédiaire a été établi par Mme Bovy, mais il n'a pas été transmis au Conseil municipal parce qu'il n'y avait pas de décision à prendre. La commission va poursuivre ses travaux cette semaine.

M. Vasey souhaite avoir des précisions sur la servitude d'usage de la parcelle 614 par les CFF.

M. Duchêne fait savoir que cela débutera en 2017 et que cela durera deux ans. Par ailleurs, cela concerne la partie du haut de la parcelle.

- **M. Vasey** note que le dossier de révision du plan de site a été déposé à l'enquête technique.

M. Duchêne indique qu'il n'y a pas encore eu de retour pour l'instant.

M. Vasey estime que c'est un dossier important pour la commune. C'est un plan qui fera l'objet d'une présentation publique et qui devra être accepté par le Conseil municipal.

10) Propositions individuelles

- **Madame Zoller** rappelle que des défibrillateurs avaient été installés, lors de la précédente législature, au stade de La Plaine et à la salle polyvalente de Dardagny. **Mme Rivoire** a demandé s'il était envisageable d'en installer un dans un bâtiment ouvert pour qu'il soit accessible à tout le monde. **Mme Zoller** a abordé ce point en Mairie. Tout d'abord, cela n'était pas prévu au budget et il faudra prévoir, le cas échéant, cette dépense (ce n'est pas bon marché) dans le prochain budget. Par ailleurs, c'est une bonne idée de le mettre sur un site ouvert, mais on ne sait pas si le château restera toujours un bâtiment ouvert. Il reste donc la question de savoir à quel endroit il pourrait être installé.
- Concernant la question de **Mme Rivoire** à propos des sapins de Noël, il n'y a pas de levée particulière. Ils vont dans la benne destinée aux branchages ou à côté des containers.
- **M. Pottu** demande si la Mairie peut écrire aux viticulteurs qui vont replanter une vigne pour leur rappeler de respecter la distance réglementaire par rapport aux routes. Ils peuvent ainsi faire leurs manœuvres à l'intérieur de leur parcelle plutôt que sur la voie publique.

Mme Hutin a suggéré de faire un courrier au nom de la commune pour rafraîchir la mémoire des agriculteurs. La loi cantonale prévoit en effet que les vignes doivent être plantées à 3 mètres de la bordure de la route. Il faut également faire attention d'avoir un enherbement autour des bouches d'évacuation surtout pour éviter que les résidus de produits de traitement et autres partent avec les eaux claires.

M. Duchêne rappelle qu'une lettre avait été envoyée en septembre, sauf erreur, mais la Mairie peut faire un rappel.

Mme Hutin précise qu'il faudrait envoyer ce courrier uniquement aux personnes concernées.

Mme Dugerdil pense que ce courrier sur les us et coutumes à respecter dans la commune peut aisément être envoyé à tous les viticulteurs, y compris ceux qui auraient une parcelle à Dardagny, mais qui n'y habiteraient pas.

- **M. Monnard** a constaté que les déchetteries étaient une vraie horreur à La Plaine durant les fêtes. La benne destinée aux déchets verts était remplie avec tout et n'importe quoi. **M. Monnard** demande s'il est possible de mettre des amendes.

M. Duchêne a le droit de mettre des amendes, mais encore faut-il prendre la personne sur le fait. De plus, il s'agit de personnes qui n'habitent pas toujours dans la commune. Cela étant, **M. Duchêne** a déjà dit qu'on peut lui signaler les éventuelles personnes, notamment en les prenant en photo.

M. Vuissoz précise que les bennes destinées aux déchets ménagers étaient déjà pleines avant les fêtes. Les entreprises mandatées doivent faire leur boulot. Si ce n'est pas le cas, il faudrait changer d'entreprise.

M. Duchêne constate que les entreprises offrant ce type de services sur le canton de Genève sont plus mauvaises les unes que les autres.

Mme Zoller note que la commune a investi dans les déchetteries enterrées avec des sondes et que seul Transvoirie peut gérer ce dispositif. Dès lors, elle estime qu'il faut éventuellement bloquer les factures. Une fois que la Mairie a râlé, les choses s'améliorent pendant quelque temps, mais c'est toutes les semaines que la Mairie doit envoyer un e-mail à Transvoirie pour une raison ou une autre. Il faut donc envisager de bloquer les factures et de mettre l'argent sur un compte à part. Vis-à-vis de la population et du manque de respect, à part l'éducation, des taxes ou attraper les gens sur le fait, cela reste compliqué. C'est une situation que vivent toutes les communes.

Mme Zoller constate que, plusieurs fois de suite, la benne des déchets verts a dû être traitée comme déchets incinérables parce qu'elle comportait des sacs noirs. Elle avait également fait remettre des panneaux indiquant ce qu'il est possible de jeter dans les containers. Il se trouve que les gens préfèrent utiliser un sac récupéré dans un supermarché parce que cela ne leur coûte rien, mais le problème est que ceux-ci ne sont pas biodégradables. **Mme Zoller** estime que c'est une situation compliquée et il n'y a pas vraiment de solution.

M. Monnard demande s'il y aurait une possibilité de limiter l'accès aux déchetteries aux habitants de la commune.

M. Duchêne pense que le risque serait alors de trouver des sacs devant la porte des déchetteries, ce qui est par exemple le cas à Bernex lorsque c'est fermé.

- **M. Duchêne** annonce que la Mairie va remettre des poubelles pour les déchets ménagers, mais pas partout (à La Planta, près du Château Leleux, au Château de Dardagny, aux immeubles de La Plaine et à la route de Challex 4-6). Les cantonniers iront vider celles-ci tous les lundis matin dans les grandes déchetteries. Cela évitera des frais supplémentaires pour la levée de ces ordures.

M. Guerreiro constate que le problème majeur, par rapport aux cartons, est que les gens ne les déchirent pas et cela finit par tout obstruer. Il faudrait trouver une solution un objet permettant de pousser les cartons en bas.

M. Vuissoz suggère d'aller demander une clé aux cantonniers à Dardagny.

M. Duchêne souligne que la mairie ne donne plus de clés. Il y a eu trop de dégâts avec les bennes. Personnellement, il a un bâton de marche dans sa voiture et cela fonctionne très bien à cet effet.

- **M. Monnard** demande si le parking où se trouve la déchetterie en face de l'école de la Plaine est en zone blanche.

M. Duchêne répond que la durée de parking est de 3 heures.

M. Monnard a remarqué qu'une voiture allemande est stationnée là depuis des mois.

M. Wyss précise que les places situées sur le côté droit font partie du parking de Firmenich.

- **Mme Hutin** demande quel est le procédé officiel pour faire diffuser un tous-ménages.

M. Duchêne répond que, à moins d'une urgence, il faut passer par une commission, puis par l'approbation du Conseil municipal.

Mme Bovy comprend que la commission fait son projet de tous-ménages et regarde si ses membres sont d'accord ou non. Ensuite, elle envoie le tous-ménages qui a été approuvé à la Mairie. Elle demande si celui-ci doit passer par le Conseil municipal.

M. Duchêne estime que, en cas d'urgence, la Mairie peut s'en occuper directement. Par contre, si le rapport de commission peut passer par le Conseil municipal, c'est une bonne chose pour que ses membres soient tenus au courant. Quant au document lui-même, il peut être transmis directement à l'exécutif qui donnera l'ordre au bureau de la mairie de préparer l'envoi.

Mme Bovy demande qui vérifie si cela a été fait.

M. Duchêne indique qu'une vérification est faite par la Mairie qui se réfère aux éléments qui ont été inscrits dans le procès-verbal de la séance de Mairie.

Mme Ramu lève la séance à 22h03.

La présidente

Une conseillère municipale

Le secrétaire

Murielle Ramu

Marie-Pierre Jaquier

Roger Wyss